

# Résistance, complot ou intrigue? La tentative d'empoisonnement du prince d'Orange Jean IV de Chalon-Arlay sur Louis XI (1478)

Benoît Léthenet

### ▶ To cite this version:

Benoît Léthenet. Résistance, complot ou intrigue? La tentative d'empoisonnement du prince d'Orange Jean IV de Chalon-Arlay sur Louis XI (1478). L'émoi de l'Histoire, 2020. halshs-03087412

## HAL Id: halshs-03087412 https://shs.hal.science/halshs-03087412

Submitted on 23 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Résistance, complot ou intrigue ? La tentative d'empoisonnement du prince d'Orange Jean IV de Chalon-Arlay sur Louis XI (1478)

### Benoît Léthenet

Docteur en histoire médiévale
Directeur de recherches, CF2R – F 75 000, Paris, France
Université de Strasbourg, EA 3400 ARCHE – F 67 000, Strasbourg, France

#### Introduction

En 1477 le prince d'Orange, Jean IV de Chalon-Arlay (1443-† 1502), seigneur aux fidélités changeantes, est écarté des affaires du royaume au terme d'une procédure entièrement voulue par Louis XI<sup>1</sup> (1423-† 1483). Il aurait trahi. On peut définir la trahison comme une inversion des pratiques sociales (transgressum signifie « passer de l'autre côté », « dépasser »). Les valeurs fondamentales des médiévaux sont l'honneur, l'engagement via le serment, le respect dû à son seigneur, au roi ou à Dieu. Les atteintes à ces valeurs sont sources de désordres prompts à rompre la paix publique ou la sûreté de l'État. La trahison est antinomique à la loyauté et à la droiture. Le vocabulaire reflète généralement la diversité des situations. Il est question de trahison ou sédition; ailleurs, les sources mentionnent le forfait, la félonie ou l'infidélité. Ce vocabulaire renvoie au monde féodal et aux liens de vassalité qui structurent l'aristocratie. Il importe d'être conscient que Jean IV est inséré dans des réseaux de fidélité coalescents et que toute action de sa part peut entraîner la trahison d'une fidélité promise antérieurement. C'est dans la fidélité brisée vis-à-vis de Louis XI que réside la trahison de Jean IV. Le complot qui suppose une action concertée est son corolaire. L'intrigue, un ensemble de combinaisons secrètes, parait moins grave puisqu'elle peut être menée par un seul individu. La mort est la peine encourue par le traître, le comploteur ou l'intrigant. Capturé et jugé, il doit être livré à l'exécuteur de la haute justice qui le décapite. Comment considérer la trahison de Jean IV et la replacer dans la cadre plus large de la communication politique sous Louis XI?

Après avoir retracé rapidement le cadre des évènements des années 1477-1480, je me propose d'examiner les revirements de Jean de Chalon et sa résistance aux armées de Louis XI, puis son supposé complot pour assassiner le roi, pour finir par montrer qu'il s'agit d'une intrigue orchestrée par le roi de France lui-même afin de discréditer son adversaire.

#### 1. Le parti contraire du roi (1477)

Pour être comprise, la trahison de Jean IV doit être analysée à l'aune des rapports de forces préexistants. Comme chacun sait, le roi de France en a fini avec Charles le Téméraire, le 5 janvier 1477, lorsque que le duc est retrouvé mort sous les murs de Nancy, face contre terre, le corps à demi dévoré par les loups<sup>2</sup>. Le pouvoir est alors incarné par sa veuve, Marguerite d'York, et son héritière, la nouvelle duchesse Marie († 1482), qui n'ont appris l'ampleur du désastre qu'avec beaucoup de retard<sup>3</sup>. Dans l'incertitude, de nombreuses villes bourguignonnes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> KENDALL (Paul Murray), *Louis XI : « l'universelle araigne »*, Paris, 1974 ; GAUSSIN (Pierre-Roger), *Louis XI, un roi entre deux mondes*, Paris, 1976 ; HEERS (Jacques), *Louis XI : le métier de roi*, Paris, 1999 ; FAVIER (Jean), *Louis XI*, Paris, 2001 ; BLANCHARD (Joël), *Louis XI*, Paris, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CAUCHIES (Jean-Marie), Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit, Bruxelles, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> HOMMEL (Luc), Marie de Bourgogne ou Le grand héritage, Bruxelles, 1951; CAZAUX (Yves), Marie de Bourgogne, témoin d'une grande entreprise à l'origine des nationalités européennes, Paris, 1967; DUMONT (Georges-Henri), Marie de Bourgogne, princesse d'entre deux mondes, Paris, 1982; DEVAUX (Jean), « Le rôle

sont demeurées fidèles au duc et à sa fille. Mais l'onde de choc, née de la défaite et de la mort de Charles le Téméraire, finit par se propager à l'ensemble du duché qui n'est jamais allé à une femme en raison de la règle de la succession en ligne masculine. La jeune Marie de Bourgogne - elle a 19 ans - « en grande tribulation » (Jean Molinet) et son entourage désemparé, doit d'abord défendre l'intégrité territoriale de son héritage amputé d'emblée de la plus grande partie des fiefs français. Marie se retrouve quasiment seule, sans époux, sans argent, sans armée et sans expérience, à la tête d'un État que les défaites successives de son père ont affaibli. Avec le sens de la formule, Jean Molinet parle d'une « pauvre désolée pucelle<sup>4</sup> » en plein naufrage lorsqu'il évoque la jeune duchesse. Rompant la trêve de Soleuvre (1475)<sup>5</sup>, le roi envahit les pays bourguignons<sup>6</sup>. Il juge que Marie ne peut hériter et « confisque » par les armes la Picardie, le Boulonnais, l'Artois et une partie du Hainaut. Une grave crise politique et militaire s'ouvre alors pour la duchesse, compliquée par l'absence de plusieurs chefs militaires captifs en Lorraine ou passés au roi de France. Dijon assiégée est investie à la fin du mois de janvier par le gouverneur de Champagne Charles I<sup>er</sup> d'Amboise († 1481) et Jean IV de Chalon-Arlay. La situation est aussi des plus inquiétantes dans les Pays-Bas où Marie affronte les revendications des villes de Flandre et de Brabant sur l'autonomie des communautés et la stricte limitation des pouvoirs princiers<sup>7</sup>. En février 1477, elle se trouve contrainte par les états de leur concéder la charte du *Grand Privilège*<sup>8</sup> qui limite ses pouvoirs, rétablit les droits et les coutumes alors asphyxiés. Son mariage avec l'archiduc Maximilien de Habsbourg, le 21 avril 1477, lui apporte un début de solution. Cependant, à lire dom Plancher ce mariage déçoit « toute la noblesse de Bourgogne [...] qui n'avait vu qu'avec douleur l'héritière du duc Charles devenir étrangère et même ennemie du royaume<sup>9</sup> ». Cet état de chose accélère les défections dans le camp bourguignon. Marie de Bourgogne tente de résister en appelant ses peuples à se montrer fidèles à la « foi de Bourgogne 10 » qu'elle incarne. C'est dans ce contexte que se rallie à sa cause Jean de Chalon, prince d'Orange.

### 2. Les revirements de Jean IV de Chalon-Arlay

Jean de Chalon<sup>11</sup> est l'un des plus grands seigneurs bourguignons. Issu de la puissante famille des Chalon fondée au XIII<sup>e</sup> siècle, il reprend la titulature de seigneur d'Arguel et devient comte

politique de Marie de Bourgogne au lendemain de Nancy : vérité ou légende ? », Le Moyen Âge, 97, 1991, pp. 389-405 ; SCHNERB (Bertrand), L'État bourguignon, 1363-1477, Paris, 1999, pp. 426-431 ; Id., « La plus riche héritière du monde » dans Bruges à Beaune : Marie, l'héritage de Bourgogne, sous la direction de Bertrand Schnerb, Paris — Beaune, 2000, pp. 20-37 ; BLOCKMANS (Wim), « Les pays de par-deçà au temps des incertitudes », dans ibid., pp. 38-59.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> BOUSMAR (Éric), « Duchesse de Bourgogne ou « povre désolée pucelle » ? Marie face à Louis XI dans les chapitres 45 et 46 des *Chroniques* de Jean Molinet », dans *Jean Molinet et son Temps*, sous la direction de Jean Devaux & Estelle Doudet, Élodie Lecuppre-Desjardin, Turnhout (*Burgundica*, 22), 2013, pp. 97-113.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La trêve de Soleuvre, conclue pour neuf ans le 13 septembre 1475, écarte toute possibilité d'affrontement direct franco-bourguignon.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> RICHARD (Jean), « Les fidèles de la duchesse Marie et les soulèvements de 1477-1479 dans le duché », dans *Bruges à Beaune*, pp. 60-83 ; COMTAMINE (Philippe), « Face à l'offensive française. Rapport communiqué à Louis XI sur les forces dont Marie de Bourgogne pourrait disposer (Arras, 9 mars 1477), dans *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, sous la direction de Jacques Paviot, Louvain, 2001, pp. 153-163.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> DEVAUX (Jean), « Les soulèvements urbains de 1477 sous le regard des chroniqueurs du temps », dans 51<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique (1992), t. 2, Liège, 1994, pp. 391-411.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> ARNOULD (Maurice), « Les lendemains de la bataille de Nancy dans *les pays de par deçà* (janvier-avril 1477) » dans *Le privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas, 1477*, sous la direction de Wim Blockmans, Courtrai, 1985, pp. 1-78.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dom PLANCHER (Urbain), Histoire générale et particulière de Bourgogne, 4, Dijon, 1781, p. 485.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> LECUPPRE-DESJARDIN (Élodie), Le Royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles), Paris, 2016, p. 340.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> DUHEM (Gustave), « Un Franc-Comtois au service de la Bretagne : Jean IV de Chalon-Arlay, Prince d'Orange », Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1929, pp. 103-159 ; LE PAGE (Dominique),

de Tonnerre en 1463. Le 27 octobre 1475, à la mort de son père Guillaume VII, il devient « Jean II Prince d'Orange » (un titre d'Empire), une petite principauté sur la rive gauche du Rhône dans la mouvance du Dauphiné. Ce titre princier, rare au XV<sup>e</sup> siècle, témoigne de la puissance d'une famille possessionnée en Comté, en Bourgogne et à l'est du Jura. Aux yeux de tous, il est un grand baron de la Comté où ses ancêtres ont longtemps partagé le pouvoir avec les comtes de Bourgogne. Ce puissant seigneur est, entre autre, neveu du duc de Bretagne François II († 1488) et beau-frère du duc Jean II de Bourbon († 1488) dont il épouse la sœur Jeanne. Ce mariage lui donne des moyens financiers considérables. Comme tous les princes, il bat monnaie : un double denier d'argent<sup>12</sup>. Noble de très haute volée, il entre à la cour de Philippe le Bon († 1467) qu'il rejoint aux Pays-Bas à la fin de son règne. Il participe à l'entrevue de Péronne, en octobre 1468, à la tête des armées bourguignonnes. S'il est un vigoureux soldat, il commet des maladresses politiques puisqu'il met à rançon le légat pontifical et sa suite – il faut y voir le point de départ de la rupture avec Charles le Téméraire en 1470. La rupture est consommée lorsqu'à la mort de son père Louis II († 1463), Guillaume VII s'est vu préférer ses deux demi-frères pour le partage de l'héritage. Philippe le Bon n'avait pas annulé le testament avant de mourir et Charles le Téméraire confirme la validité des dispositions testamentaires. En 1470, Jean IV tenant également des fiefs du roi de France et du duc de Savoie choisit de rejoindre le camp français. Il se rallie au roi pour se venger de Charles le Téméraire et mettre la main sur l'héritage des Chalon. Cette première trahison est mal vécue par le duc qui « crut enrager et crever de deuil<sup>13</sup> ». En avril 1471, il est promu dans l'ordre de Saint-Michel puis séjourne en Bretagne. Louis XI lui confie, en 1477, l'armée d'invasion avec la charge de faire revenir la Bourgogne à la couronne. Le 1<sup>er</sup> février, il entre facilement dans Dijon et réclame aussitôt ses terres conservées par son oncle Hugues de Château-Guyon. Toutefois Jean IV rejoint, à la fin du mois de février 1477, Marie de Bourgogne et les révoltés, mécontent de ne pas avoir été nommé gouverneur de la Comté et surtout malmené par Georges II de la Trémoille († 1481), seigneur de Craon, « homme extrêmement cruel et insupportablement avare 14 » qui, contre l'avis du roi, ne lui remet pas ses terres. Depuis son château de Bletterans cet énergique chef de guerre, par son rang et son crédit parmi la noblesse locale, favorise le ralliement des puissants seigneurs de Vaudrey, de Vienne, de Quingey, de la Baume ou de Toulongeon à la cause de Marie. La Comté se soulève, la révolte dite mutemaque secoue Dijon en juin. Gray et Dôle sont repris et on envisage de pousser en direction de Lyon. Au printemps 1478, Beaune, l'Auxois et le Charolais se soulèvent à leur tour. Louis XI fulmine face à cette réalité politique irritante mais, habilement, il est parvenu à limiter l'afflux des mercenaires suisses et allemands dans les rangs de son adversaire. Il parvient également à l'isoler des cours européennes. Pour ramener la victoire et la paix en Bourgogne, il remplace Georges II de la Trémoille, personnage hautement perturbateur, par un individu plus fin, Charles Ier d'Amboise. C'est à ce prix que le duché retrouve un peu de calme et de paix. Jean IV s'oppose, jusqu'à l'épuisement de ses

\_

<sup>«</sup> Jean IV de Chalon-Arlay, un noble en révolte entre Bretagne et Bourgogne », Journée d'études consacrée aux Chalon-Arlay, Besançon, France, Avril 2015; Id., « Jean IV de Chalon-Arlay, un prince frontalier en révolte (v. 1470-v. 1490) », La noblesse des marches de Bourgogne et d'ailleurs au temps de Marguerite d'Autriche (XVe-XVIe siècle), Bourg-en-Bresse, 2016; BISCHOFF (Georges), « « Le prince des trente deniers ». Jean IV de Chalon-Arlay, prince d'Orange, entre France et Bourgogne (1468-1482) », Pour la singuliere affection qu'avons a luy. Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies, Paul Delsalle & Gilles Docquier, Alain Marchandisse, Bertrand Schnerb (éd.), Turnhout (Burgundica, 24), 2017, pp. 15-23.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Sur l'avers la titulature porte : + IOHS: D° - °CABILI. (« Jean de Chalon ») avec comme description : *Écu sommé d'un heaume lambrequiné*. Sur le revers la titulature mentionne : +. PI-INC-EPS- : AVR. (« Prince d'Orange ») et la description : *Croix coupant la légende cantonnée de quatre cornets*.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> De ROYE (Jean), *Journal connu sous le nom de Chronique scandaleuse, 1460-1483*, t. 1, éd. B. de Mandrot, Paris, 1894, p. 246.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Dom PLANCHER (Urbain), op. cit., p. 489.

ressources, aux assauts français qui finissent par submerger ses forces au printemps 1479<sup>15</sup>. Verdun, Beaune, Auxonne et Dole tombent aux mains du roi.

Ce cas de trahison est déféré au Parlement de Paris mi-mars. La cour juge Jean IV par contumace et, faute de pouvoir l'exécuter, prononce son bannissement. La sentence se double d'une « diffamation héraldique 16 » (subversio armorum) avec l'exposition publique des armoiries d'Orange sens dessus dessous. L'ordre a été donné à Georges II de la Trémoille de pendre le prince « aux fourches par les pieds<sup>17</sup> » puis de le brûler. Des effigies du traître sont brûlées symboliquement à Paris, Dijon, Mâcon ou Caen. Le peintre verrier Thibaut Le Leurre à Dijon - où on rase, place Saint-Jean, l'hôtel du prince - est payé 40 sous en avril 1477 pour réaliser quatre figures de Jean de Chalon destinées à être pendues aux portes de la ville<sup>18</sup>. Le peintre Jean François, à Mâcon, accomplit la même tâche. Les effigies sont attachées le 20 juin aux portes de la ville. À Bourges, en octobre 1477, le peintre Jean de Molisson recoit 20 sous tournois pour un travail identique dont il est précisé que l'image du prince sera « comme pendu par les pieds à un gibet et ses armes renversées 19 ». Avec la condamnation par l'effigie, le pouvoir, applique à grande échelle une sentence qui auparavant était réalisée au niveau local. La publicité autour de la déchéance du prince est renforcée par une déclaration prononcée dans tous les bailliages. Le 1<sup>er</sup> juin 1477 depuis Cambrai, le roi fait savoir au bailli du Mâconnais « les grands et détestables crimes d'hérésie, invocations diaboliques et aussi pour les grandes, notoires et évidentes trahisons et proditions (=trahisons) faites et commises par le prince d'Orange contre Dieu et l'Église et contre nous<sup>20</sup> ». Les comptes du Mâconnais indiquent que des proclamations ont lieu à Cluny, Marcigny-les-Nonnains ou Tournus<sup>21</sup>. La communauté est invitée à prendre en haine l'homme et son parti ; surtout ces démonstrations constituent des exemples éloquents de ce à quoi les traitres peuvent s'attendre s'ils refusent de marcher droit. Dans sa lettre au Parlement, en date du 6 juin, Louis XI avec une hostilité taraudante qualifie celui qui vient de le trahir de « prince des trente deniers<sup>22</sup> », allusion non déguisée à Judas. Les terres du condamné sont confisquées, en particulier la principauté d'Orange saisie par le Parlement de Grenoble le 20 septembre 1477. Elle est donnée à Philippe de Hohberg seigneur de Badenweiler, marié à Marie de Savoie, neveu du roi. La répression entraîne-t-elle le complot prêté à Jean IV?

## 3. Empoisonner le roi (1478)

L'affaire est rapportée par une seule déposition datée du 28 mai 1478<sup>23</sup>. Il s'agit du témoignage accablant de Jean Renon, natif de Saint-Chamond, marchand, apothicaire et mercier, installé à Clermont-Ferrand et âgé de 40 ans. L'homme a été un temps valet d'un facteur des Médicis

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> LEGUAI (André), « La conquête de la Bourgogne par Louis XI », *Annales de Bourgogne*, n°49, 1977, pp. 7-12; SABLON DU CORAIL (Amable), *Aspects militaires de la Guerre pour la succession de Bourgogne, de Nancy au traité d'Arras*, Paris, 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> HABLOT (Laurent), « « Sens dessubz dessous ». Le Blason de la trahison au Moyen Age », dans *La trahison au Moyen Age*. *De la monstruosité au crime politique* (V°-XV° siècle), sous la direction de Maïté Billoré & Myriam Soria, Rennes, 2009, pp. 331-347; *Id.*, « Corps ravagés, emblèmes outragés. L'utilisation de l'emblématique dans les châtiments à la fin du Moyen Age », dans *Corps outragés, corps ravagés*, sous la direction de Maïté Billoré & Myriam Soria, Rennes, 2010, pp. 139-154.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Dom PLANCHER (Urbain), op. cit., p. 489.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Dijon, Archives départementales de la Côte d'Or (= ADCO), Comptes généraux, B 11 413, fol. 229.

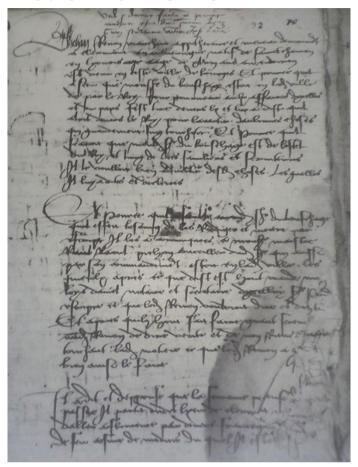
<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> BM Rouen, Ms. 5 870, f° 160r°.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Grenoble, Archives départementales de l'Isère (= ADI), B 3 811 (registre *Principatus Aurayce*), f° 92r°-99r°.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> ROSSIGNOL (Claude), *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique*, Dijon, 1476-1483, Dijon 1853, p. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Lettre au Parlement de Paris donnée à Cambrai le 6 juin 1477, cité dans ROSSIGNOL (Claude), *op. cit.*, p. 80. <sup>23</sup> Grenoble, ADI, B 3 811; *Lettres de Louis XI*, vol. 7: *Lettres de 1478-1479*, Joseph Vaesen & Étienne Charavay (éd.), Paris, 1900, pp. 307-317.

établi à Lyon<sup>24</sup>. Vers Pâques de l'année 1478, il entreprend un voyage en direction de Florence afin d'y réaliser des affaires. Son trajet le conduit à Lyon, où résident ses frères, puis il se dirige vers Nantua. L'itinéraire emprunté lui fait croiser la route d'un fidèle de Jean IV, Louis Aleman seigneur d'Arbent en Bugey, qui le capture « parce qu'il était français ».



**Figure 1**: Extrait de la déposition de Jean Renon. [Source : Grenoble, ADI, B 3 811, f° 92r° (cliché de l'auteur)]

On le conduit en détention à Saint-Claude sous la surveillance d'un des bâtards du seigneur d'Arbent. La semaine suivante il est transféré à Salins, Arbois puis Bletterans, en présence de Jean IV. C'est alors que le prince d'Orange promet la richesse au marchand, auquel

« il répondit oui ! Et qu'il était prêt à les servir envers tous et contre tous, fut-ce pour aller tuer le roi, et le prince répondit que c'était très bien dit<sup>25</sup> ».

Six jours plus tard, en échange d'une fortune faite, Jean Renon la main sur les Évangiles fait serment de servir loyalement la duchesse et de faire tout ce que Jean IV lui commandera. On présente alors au prisonnier 5 boîtes de plomb. Le marchand découvre dans la première une liqueur blanche, claire comme un onguent, et sans ouvrir les suivantes le prince déclare que les poisons y sont de couleur noire, verte, rouge, bleue selon le temps liturgique. La mission est simple : Jean Renon, qui semble connaître l'hôtel du roi et les grands personnages qui le fréquentent<sup>26</sup>, doit retourner à Paris et trouver à oindre la terre et la nappe de l'autel aux endroits que le roi à l'habitude de baiser une fois ses dévotions achevées. L'application se pratique en plongeant la base d'une chandelle de cire dans l'un des pots et, s'approchant de l'autel pour ses

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> DUCLOS, *Histoire de Louis XI*, t. 2, Amsterdam, 1746, p. 261.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Grenoble, ADI, B 3 811, f° 93v°-94r°.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Il était à Paris lors du retour du roi de Tours (janvier ou novembre 1477 ?) et de Picardie (février et mai 1477).

propres dévotions, il posera la base de la bougie aux endroits supposés être touchés par les lèvres du roi. L'infiltration se fera par la Bresse puis, une fois en France, le marchand auvergnat jouera de son réseau d'affaire pour se déplacer sans attirer l'attention. Devant la tâche à accomplir il répond : « ce ne sera pas une récompense suffisante », aussi promet-on de le mettre à la tête des Salines de Salins d'une valeur de 2 400 fr. par an. Si l'issu devait être contraire, sa veuve et ses enfants auraient 300 fr. de rentes annuelles ainsi qu'une maison. La suite est digne d'un roman d'espionnage. Un soir après le souper, alors que notre apprenti assassin loge dans une chambre haute, le prince d'Orange et le seigneur d'Arbent s'entretiennent du projet. Jean Renon écoute la conversation par les conduits de cheminées et entend Louis Aleman seigneur d'Arbent, peu enclin à faire confiance à notre marchand, conseiller de s'en débarrasser dans une rivière. Plus posé, Jean IV propose de le mettre à rançon pour 300 écus. Mis aux fers, il est conduit à Salins d'où il parvient à s'échapper, ses fers miraculeusement tombés après avoir invoqué Notre Dame du Puy et saint Jacques. Par la Lorraine, il fîle jusqu'à Bourges et dénonce tout à Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, ennemi personnel de Jean IV.

#### 4. Louis XI « le joueur inquiet ».

La déposition de Jean Renon, où Jean IV apparaît comme l'instigateur d'un complot ayant pour finalité un assassinat politique, ne présente pas de garantie critique. Elle appelle au moins deux questions : offre-t-elle un degré de vraisemblance suffisant et pouvons-nous y apporter foi ? Il me semble qu'aux deux questions nous pouvons répondre par la négative.

La première observation : l'examen de cette tentative d'assassinat peut être envisagé dans sa version féminine<sup>27</sup>. Dans cette affaire, Marie de Bourgogne n'est jamais loin de Jean IV. Il est vrai que l'usage du poison connote les femmes plus que les hommes<sup>28</sup>. En butte aux menées de Louis XI, serait-il étonnant que Marie de Bourgogne soit désireuse de hâter le recouvrement de son « grand héritage » ? Le marchand prête serment de servir « loyalement le duc d'Autriche et la duchesse sa femme ». Âme de l'insurrection, Jean IV est reconnu par la duchesse Marie et l'archiduc Maximilien comme « lieutenant [...], gouverneur de leurs pays de par-deçà<sup>29</sup> » c'est-à-dire gouverneur des deux Bourgognes. Il confirme avoir reçu toute autorité du jeune couple pour recevoir le serment. Ses intérêts sont convergents avec ceux de la duchesse Marie et la vengeance est un mobile. Convenons qu'un assassinat réussi – dont on note la grande habilité – servirait leurs intérêts communs. La femme médiévale traîne le lourd héritage d'Ève et de la pomme empoisonnée (*venenosa mulier*). Cependant, la faible implication politique de Marie durant son règne, l'absence de preuves de sa machination, montrent que la piste est fragile.

Il convient, en second lieu, de souligner l'ambiguïté chronologique. Condamné en mars 1477 pour trahison, Jean IV ne peut pas l'être en juin pour une tentative d'empoisonnement établie un an plus tard (en mai 1478). Louis XI est un personnage riche et complexe, conscient qu'il ne peut pas tout régler par la force, il privilégie la stratégie du faible au fort et disqualifie son opposant par ce faux complot. « Roi ondoyant et divers », impulsif et hésitant, le qualificatif de « joueur inquiet » colle au personnage ; on lui préférera cependant « l'araignée universelle ». Dans le réseau très étoffé des individus qui l'informent, le roi est parfaitement en mesure de trouver un entrepreneur de ses basses besognes. Les roueries du roi lui auront désigné Jean

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> MINOIS (Georges), Le couteau et le poison. L'assassinat politique en Europe (1400-1800), Paris, 1997; Crimes, pouvoirs et sociétés (1400-1800). Anciens Pays-Bas et principauté de Liège, sous la direction de M. S. Dupont-Bouchat, Heule (Anciens pays et assemblées d'États, 104), 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> FORD (Franklin), Le meurtre politique. Du tyrannicide au terrorisme, Paris, 1990, pp. 191-216; Complots et conjurations dans l'Europe moderne, sous la direction de Yves-Marie Bercé & Élena Fasano Guarini, Rome, 1996; COLLARD (Franck), Le crime de poison au Moyen Âge, Paris, 2003; Id., Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours, Paris, Seuil, 2007; Id. (dir.), « Le poison médiéval et ses usages. Variations autour d'un objet d'enquête », Cahier de recherche médiévale, n° 17 (n° spécial), 2009.

<sup>29</sup> ROSSIGNOL (Claude), op. cit., pp. 160-161.

Renon pour établir le témoignage adapté à ses vues. Il a l'avantage de rapprocher l'accusation d'empoisonnement à celles d'hérésie et d'invocations diaboliques évoquées plus haut. Assembler le poison demande des connaissances chimiques plus ou moins secrètes appelées *eruditio veneficiorum* (« mauvais arts<sup>30</sup> »). À l'école savante, travaillant dans les facultés de médecine à base de substances comme l'arsenic ou le vif-argent, répond une école se fondant sur des croyances populaires où intervient le sortilège<sup>31</sup>. L'amalgame hétéroclite mêle le pur et l'impur – les minéraux au sang, urine, sperme, chairs de pendus – activé par des maléfices. La sorcellerie sert d'auxiliaire à l'empoisonneur, l'arme est pagano-satanique, ce qui explique les accusations portées contre Jean IV<sup>32</sup>. D'ailleurs, c'est peut-être le diable en personne qui lui a livré la substance toxique alors que d'autres armes sont à la disposition de l'assassin. L'usage du poison tient donc à une bassesse roturière qui resurgit dans le geste criminel<sup>33</sup>. Il est le propre du lâche et du dépravé. En revanche, à l'instar des saints du Haut Moyen Âge confrontés au poison (on pense à saint Benoît), Louis XI montre sa supériorité en échappant miraculeusement au venin qui lui était destiné.

Un autre élément susceptible de nous convaincre d'une intrigue politique réside dans la gravité de l'accusation. Le crime de poison est une négation des valeurs guerrières et chevaleresques : il pallie la faillite de l'épée. Jean IV n'étant pas parvenu à battre son adversaire par les armes, envoie un empoisonneur à Louis XI impliquant la préméditation toujours aggravante. Crime effroyable et vil, l'accusation permet au roi de se débarrasser de ses opposants politiques devenus trop puissants ou encombrants<sup>34</sup>. Cette dénonciation offre un potentiel de nuisance maximum : trahison, parjure, infidélité, hérésie, maléfices, lâcheté ou roture etc. Comme le montre le cas du prince d'Orange la figure du traître peut être une construction politique bien arrangeante<sup>35</sup>. L'assassinat de Louis I<sup>er</sup> d'Orléans († 1407) par le duc Jean sans Peur<sup>36</sup> est justifié - entre autres choses - par sa réputation d'empoisonneur. Sous Charles VII, le chef d'accusation porté contre Jacques Cœur<sup>37</sup> est l'empoisonnement de la favorite du roi Agnès Sorel († 1450). Lors des tensions entre Louis XI et Charles le Téméraire, des libelles accusent le roi en répandant la rumeur qu'il a empoisonné son frère Charles de Guyenne († 1472). La répression à l'encontre du prince d'Orange est donc à replacer dans un ensemble plus vaste de procès politiques. Louis XI, qui souhaite mettre au pas une noblesse frondeuse et belliqueuse, utilise à l'envie l'argument de trahison. Il fait arrêter Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, interrogé par une commission extraordinaire, traduit devant le Parlement, il est condamné à mort le 19 décembre 1475 et décapité le jour même<sup>38</sup>; le 18 juin 1477 une information est

\_

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> CHATSELLAIN (Georges), *Chronique*, t. 4, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1864, p. 239.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> COLLARD (Franck), « Recherche sur le crime de poison au Moyen Âge », *Journal des Savants*, 1992, p. 102. <sup>32</sup> Grenoble, ADI, B°3 811, f° 99r°: « *Sentencia contra Principem Auraice* [...] en ce qu'il est hérétique et invocateur, usant d'ars dyaboliques, ainssi que par les lettres signées de sa main et autrement deuement il est apparu clèrement qu'il a partye, mené, conduit et commis XIIII grandes et mauvaises traysons et machinations à l'encontre du roy [...] en comectant crisme de trayson publique, de parjure, de fellonie, de infidélité et de lèze magesté. »

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> COLLARD (Franck), art. cit., p. 110.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> LEGUAI (André), « Les conseillers de Louis XI », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Renouveau et apogée.* Économie – pouvoirs – arts. Culture et conscience nationale, sous la direction de Bernard Chevalier & Philippe Contamine, Paris, 1985, pp. 108 sv.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Pour les pièces du procès et des enquêtes : Grenoble, ADI, B 3 811, f° 114r°, f° 119r°, f° 137r° sv.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> COVILLE (Alfred), « Le véritable texte de la justification du duc de Bourgogne par Jean Petit (8mars 1408) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n° 72, 1911, pp. 57-91; GUENÉE (Bernard), *Un meurtre, une société. L'Assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992; COURROUX (pierre), « Enguerrand de Monstrelet et les assassinats de Louis d'Orléans et Jean sans Peur », *Medium Aevum*, n° 84-1, 2015, pp. 89-108.

<sup>37</sup> GUILLOT (Robert), *Le procès de Jacques Cœur (1451-1457)*, Paris, 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> PÉRINELLE (G.), « Un texte officiel sur l'exécution du connétable de Saint-Pol (19 décembre 1475) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, n° 23, 1903, pp. 427-432 ; DE VILLERS (Léopold), « Documents relatifs à l'arrestation de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, à Mons, en août 1475 », *Bulletin* 

ouverte contre le seigneur d'Arbent<sup>39</sup>; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, est décapité le 4 août 1477<sup>40</sup>. En 1480, les officiers du duc Jean II de Bourbon, beau-frère du prince d'Orange, sont accusés non de trahison mais d'abus de pouvoir<sup>41</sup>. Le choix de dire ou de taire la trahison est un élément de pouvoir. On comprend alors que le crime de poison trouve une place de choix dans la littérature de propagande du XV<sup>e</sup> s. Jean IV y devient ainsi l'archétype du traitre, parjure et lèse-majesté.

#### **Conclusion**

Cette fausse accusation d'empoisonnement apporte une pierre supplémentaire à la légende noire de Louis XI. Le faux monnayeur du discours, celui qui rend le faux pour le vrai et travestit les apparences, est le roi qui donne une publicité immédiate à la trahison de Jean IV. Il maîtrise les textes de propagande et les outils de communication politique où figurent en bonne place les crimes de poison. Le prétendu complot dénoncé par Jean Renon est la brutale destitution d'un puissant seigneur infatué de lui-même mais à l'honneur blessé par Georges II de la Trémoille. Quitter le parti français est un risque pris par le prince d'Orange pour retrouver domaines et vassaux. La résistance bourguignonne éteinte, il lui reste l'exil. Ce sont d'abord les Pays-Bas—il assiste aux funérailles de Marie de Bourgogne—puis la Bretagne de son parent François II. Jean IV ne rentrera en grâce à la cour de France, et en pleine possession de ses domaines bourguignons et comtois, qu'après la mort de Louis XI et de son oncle Hugues de Château-Guyon autour de 1490.

de la Commission royale d'Histoire. Académie royale de Belgique, n° 17, 1890, pp. 302-318; PONCELET (Édouard), « L'exécution de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en 1475 », Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique, n° 91, 1927, pp. 181-198.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Lettres de Louis XI, op. cit., p. 317.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> BLANCHARD (Joël), « Sémiologie du complot sous Louis XI: le procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours », dans *Le crime de l'ombre : complots, conspirations et conjurations au Moyen Âge*, sous la direction de Corinne Leveleux-Texeira & Bernard Ribémont, Paris (*Jus & litterae*, 1), 2010, pp. 63-85; *Id., Procès de Jacques d'Armagnac (1477)*, Genève (*Travaux d'humanisme et de Renaissance*, 600), 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> De SURIREY DE SAINT-REMI (H.), Jean II de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, 1426-1483, Paris, 1944; LEGUAI (André), « Louis XI et le Bourbonnais », dans Les ducs de Bourbon, le Bourbonnais et le royaume de France à la fin du Moyen Âge, Yzeure, 2005, pp. 99-111; MATTÉONI (Olivier), Un prince face à Louis XI. Jean II de Bourbon, une politique en procès, Paris, 2012.